sur le site www.venerand.fr le: 29 /04 / 2026

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 14
VOTANTS : 14
L'AN DEUX MIL VINGT SIX
LE 7 AVRIL A DIX-NEUF HEURES
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES MELLOUL, MAIRE ;
DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 02 AVRIL 2026

PRESENTS : MMES et MM. BATARD Armelle, BERNAZEAU François-Michel, CAILLAULT Stéphane, DUPUY Émilie, DUPUY Harmonie, DURAND Jérôme, FICHEL Véronique, JAUD Christophe, LECLERC Alexandra, MASSON Yann, MOUILLERON Gaëlle, TEXIER Grégory, TEXIER Martine.

EXCUSE : Jean-Michel CHARRIER
ABSENT :
POUVOIR :
SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique FICHEL

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026
- Désignation des délégués Butagaz, CNAS, Correspondant défense, SDEER, Soluris, Syndicat de la Voirie, Pays de Saintonge Romane, Symba, Commission de contrôle des listes électorales, Eau 17, SIEMLFA.
- DIA 4/2026 – 11 Rue du Château
- DIA 5/2026 – 12 Rue des deux Sources

1/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE – BUTAGAZ

M. le Maire informe le Conseil qu'un représentant titulaire et un représentant suppléant doivent être désignés.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité
- de désigner :
-Yann MASSON, titulaire
-Alexandra LECLERC, suppléante

2/ DELEGUES COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

M. le Maire informe le conseil qu'un délégué « élu » et un délégué « agent » doivent être désignés.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :
-De désigner
-Martine TEXIER, déléguée « élu »

-David GENOU, délégué « agent »

3/ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

M. le Maire informe le conseil qu'un correspondant défense doit être désigné.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

-De désigner Jérôme DURAND

4/ DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL (SDEER)

M. le Maire rappelle au Conseil que la commune est adhérente au Syndicat départemental d'électrification et d'Equipement Rural et se trouve représentée dans son Comité, par un délégué.

Après élection, à l'unanimité, le représentant de la commune au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural est :

-Christophe JAUD

5/ DELEGUES A SOLURIS

M. le Maire rappelle au conseil que la commune est adhérente à SOLURIS (Syndicat Informatique de la Charente-Maritime) et se trouve représentée dans son Comité, par un délégué titulaire et deux délégués suppléants.

Après élection, à l'unanimité, les représentants à SOLURIS sont :

-Délégué titulaire : Grégory TEXIER

-Délégués suppléants : Véronique FICHEL
Emilie DUPUY

6/ REPRESENTANT COMMUNAL AU SYNDICAT DE LA VOIRIE DE LA CHARENTE-MARITIME

M. le Maire rappelle au conseil que la commune est adhérente au Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime et se trouve représentée dans son Comité.

Après élection, à l'unanimité, le représentant de la commune au Syndicat de la Voirie de la Charente-Maritime est :

- Stéphane CAILLAULT

7/ DESIGNATION DES DELEGUES DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ET SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LES FLEAUX ATMOSPHERIQUES (ADELFA / SIEMLFA)

M. le Maire informe le conseil qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant doivent être désignés.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

-De désigner :

- Stéphane CAILLAULT, délégué titulaire

- Jean-Michel CHARRIER, délégué suppléant

8/ DELEGUES EAU 17

M. le Maire rappelle au conseil que la commune est adhérente à EAU 17 (Syndicat des Eaux de Charente-Maritime) et se trouve représentée dans son Comité, par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après élection, à l'unanimité, les représentants d'EAU 17 sont :

-Délégué titulaire : François-Michel BERNAZEAU
-Délégué suppléant : Christophe JAUD

9/ REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

M. le Maire indique qu'il convient de désigner un nouveau représentant de la Commune au sein de la Commission de contrôle des listes électorales suite au renouvellement du Conseil.
Un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :
-De désigner :
-Martine TEXIER

10/ DELEGUE AU SYNDICAT DU PAYS DE SAINTONGE ROMANE

M. le Maire rappelle au Conseil que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué Suppléant au sein du syndicat mixte.

Après élection, à l'unanimité, les représentants au Pays de Saintonge Romane sont :

-Délégué titulaire : Grégory TEXIER

-Délégué suppléant : Armelle BATARD

11/ DELEGUE AU SYMBA

M. le Maire rappelle au Conseil que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué Suppléant au Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBA).

Après élection, à l'unanimité, les représentants au Pays de Saintonge Romane sont :

-Délégué titulaire : Christophe JAUD
-Délégué suppléant : François-Michel BERNAZEAU

12/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 04/2026 – 11 RUE DU CHATEAU

M. le Maire informe le conseil que le bien situé au 11 Rue du château et cadastré AB 315, AB 429, et AB 430 est en vente.
Ce bien étant située en zone de préemption, M. le Maire sollicite l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
-Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

13/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 05/2026 – 12 RUE DES DEUX SOURCES

M. le Maire fait part au conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue dans le cadre de la vente du bien situé 12 rue des deux Sources. Ce bien étant situé en zone de préemption, M. le Maire sollicite l'avis du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
-Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

14/ ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DELEGUE AU SYMBA

M. le Maire rappelle au Conseil que la Commune doit désigner un référent titulaire et un référent suppléant à l'EPAGE SYMBA.

Après élection, à l'unanimité, les référents à l'EPAGE SYMBA sont :

-Réfèrent titulaire : Christophe JAUD
-Référent suppléant : François-Michel BERNAZEAU

QUESTIONS DIVERSES ;

Rencontre avec le Préfet :
M. le Maire indique avoir participé à une visioconférence à l'invitation de M. le préfet et MM. les procureurs de la République de la Rochelle et Saintes. Il s'agissait d'un temps d'échange notamment consacré à la nouvelle répartition des sièges à la Communauté d'Agglomération. La Ville de Saintes est désormais très représentée avec 28 sièges. Vénérand conserve 1 siège.
M. le Maire relate la venue de M. DRAPRON, Maire de Saintes, avant la séance d'élection du Président de Saintes Grandes Rives l'Agglo le 10 avril 2026 à 17h. Egalement à l'ordre du jour de cette séance l'élection des Vice-Présidents, des conseillers délégués, les indemnités et les questions diverses.
Invitation du Père Benoit ZHANG :
M. le Maire explique avoir reçu une invitation du Père Benoit ZHANG pour une rencontre à Saint Hilaire de Villefranche le 18 avril 2026 à 11h à l'occasion de la venue de Monseigneur BOZO. Sachant qu'il y a déjà une réunion pour la préparation de l'Art est dans le Pré, M. le Maire précise qu'il répondra en s'excusant de ne pas pouvoir être présent.
Manifestations à venir :
Mme Véronique FICHEL, 1ere adjointe, fait le point sur l'organisation des manifestations à venir :
-la 1ère réunion de préparation de la brocante a rassemblé de nombreux conseillers, parents d'élèves et habitants. La prochaine est prévue le 24 avril.

-Les participants à la nouvelle édition de l'Art est dans le Pré le samedi 9 mai 2026 sont invités le 18 avril 2026 en mairie pour l'organisation matérielle de cette journée jumelée avec le dispositif Ville à Joie.
- Le 23 mai 2026 aura lieu la 1ère fête de la nature.
- Le 12 juin 2026, la Commune accueillera à nouveau un concert sur le site des fontaines dans le cadre des Préludes. Le cahier des charges est similaire à celui de la première organisation. Une scène sera empruntée à la Commune de Saint Bris des Bois. La loge des artistes sera située dans le local d'accueil de la maison des Aqueducs. Un verre de l'amitié pour 150 personnes est à prévoir. En cas de mauvais temps, le repli se fera sur l'église comme lors de la dernière édition.

Série de cambriolages :

M. le Maire indique être allé à la rencontre des deux familles victimes de cambriolage dans le lotissement des Groies de la Garenne. Deux vols avec effraction perpétrés avec le même mode opératoire en plein centre bourg. Une rencontre est prévue très prochainement avec la gendarmerie pour mettre en place une campagne de sensibilisation à destination des habitants et expliquer comment bien réagir et limiter les risques.

Cérémonies du 8 mai :

M. le Maire souhaite que les cérémonies de commémoration de l'armistice en partenariat avec la Commune de Le Douhet se poursuivent dans le même esprit que l'an dernier en associant l'école et les jeunes notamment pour des lectures de textes de résistants locaux.

Pièges pour les frelons asiatiques :

Devant la recrudescence de signalements de nids de frelons asiatiques, M. le Maire et Mme Véronique FICHEL proposent que la Commune fasse l'acquisition de pièges pour la prochaine campagne (les reines peuvent être piégées du 1er février au 15 avril et du 15 octobre à la fin novembre). Une réunion de sensibilisation des habitants pourrait avoir lieu au moment de la distribution des pièges.

La séance est levée.

Le Maire,
Jacques MELLOUL

Le secrétaire,
Véronique FICHEL